

**SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2021**

**Convocation : 4/02/2021**

**Compte-rendu : 18/02/2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le jeudi onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour la mise en place des distances de sécurité en prévision du COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Francis GOUESBIER, Maire.

**Présents : MM. GOUESBIER F., COCQUET, HENG, LOBJOIS, GOUESBIER C., FAUCHATRE, FERON, RIQUET, SUEUR, MAYOLLE**

**Absent excusé : MM. DEFOSSE,**

**Secrétaire de séance : Madame Constance GOUESBIER**

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

### **1/ Désignation référent Station Verte :**

Monsieur le Maire informe que la commune est bien classée Station Verte. La désignation s'est faite différemment en conséquence de la COVID-19. Leur visite se fera dans l'année quand les conditions sanitaires seront meilleures. Il y a une liste de personnes à inviter lors de cette visite. A voir fin mai début juin.

Il est demandé un référent pour cette commission.

Madame Constance GOUESBIER se propose. Elle connaît bien le sujet, elle a monté le dossier pour poser notre candidature.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette nomination.

### **2/ Prix d'une case du columbarium :**

Le prix dans les villages voisins, entre 350 € et 450 € pour 30 ans.

La décision du prix est remise à la prochaine réunion.

### **3/ Aménagement du cimetière :**

Une demande de Permis d'Aménager est à faire. Un plan doit être joint à la demande, Monsieur le Maire précise qu'il souhaite l'avis du conseil pour prévoir l'aménagement, les dimensions, la disposition, etc...

Les conseillers disponibles se réuniront le mercredi 17 à 11 heures au cimetière.

Un conseiller doit être désigné pour signer l'arrêté qui accordera l'aménagement.

Monsieur COCQUET se propose. Sa candidature est retenue.

#### **4/ Voirie, commande groupée avec la CCPM :**

Suite à la délibération du 28 janvier 2021 pour adhérer au groupement de commande des travaux de voirie avec la communauté de communes Ponthieu Marquenterre, un tableau doit être présenté avec les travaux à prévoir, en quelle année (sur 3 ans) et si neuf ou entretien.

- Carrefour de la Haie Penée
  - o Monsieur COCQUET précise que suite à ce qui avait été décidé sur place lors de la réunion (les voies en sens unique pour aller vers la rue de la Haie Penée), les personnes du Conseil Départemental prévoient plus ou moins un rond-point. Après plusieurs mails un rendez-vous est fixé fin mars. Monsieur COCQUET propose d'attendre leur proposition et ensuite exposer notre idée, on recherche quelque chose d'efficace, pas trop couteux et réalisable pas trop lointain dans le temps.
- Impasse des Garennes
  - o D'abord acheter le terrain
- Route de Monchaux
  - o De Madame POINDEFER à la rue du Bout d'Amont

Le programme sera établi le jeudi 4 mars 2021 à 18h.

#### **5/ Chemin du Champ Neuf :**

Une parcelle est traversée par un chemin qui rejoint la piste cyclable. Il est proposé d'acheter à Mr et Mme Hautefeuille 3 mètres de plus que prévu pour faire une voie vélos, une voie cavaliers, une voie engins agricoles. De préférence en bordure du fossé. L'accord est demandé au Conseil pour acheter le terrain ou que le terrain soit acheté par le Syndicat Mixte Baie de Somme. La surface nécessaire est 440 mètres sur 9.

Monsieur RIQUET précise que Monsieur DERAMECOURT a une servitude derrière le camping de Monsieur DEFOSSE.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour que Monsieur le Maire négocie l'achat de cette parcelle.

#### **6/ Présentation du travail sur la commune :**

Monsieur MAYOLLE ainsi que Monsieur LOBJOIS ont fait la liste de toutes les tâches à faire dans la commune pour l'employé communal :

- Entretien des bâtiments communaux, mairie, salle des fêtes, église
- Rampes des ponts,
- Entretien du matériel et des outils
- Cimetière, entretien normalement 1 fois par mois mais compliqué à tenir ce rythme
- Entretien des nocs jusqu'en limite de la commune de Quend.
- Taille des haies 2 fois par an
- Encombrants 1 fois par mois, très prenant 1 à 2 jours par mois la raison pour laquelle on supprime cette tâche.
- Les poubelles 2 fois par semaine en saison (d'avril à octobre)
- Courriers (bulletin, invitation cérémonies, etc...)
- Chemin et fossés
- Décoration de Noël
- Chauffage de l'église 1 fois par semaine environ
- Les massifs, existants ou anciens à remettre en place par rapport aux projet, Station Verte et Village Fleuri (Bout des Crocs, rue du Calvaire, La Haie Penée, parking de l'église et du cimetière, accès à la mer etc...)
- Le marquage au sol

A mettre en place :

- Un volet sécurité, pas de gilet, pas de cône pour balisage, pas de pancarte
- Des ponts à refaire,
- La signalisation à mettre à jour

Dans l'avenir, un seul agent est-il suffisant ?

- Gestion des stationnements,
- Gestion des campings car
- Prévoir un agent de sécurité voie publique le week-end
- Avoir des horaires différents selon la saison

Notre employé communal, Monsieur Jérémy BIGET, a envoyé un courrier en recommandé pour une demande de rupture conventionnelle, droit que les fonctionnaires ont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ils ont droit à une indemnités de départ calculée sur le salaire brut, ¼ X le nombre d'année de service.

La commune ne cotisant pas aux charges chômage, elle est obligée de lui verser 730 jours de salaire (2ans) suspendue si activité et reprise ensuite. La rupture conventionnelle n'est pas envisageable pour la commune.

Monsieur MAYOLLE propose de voir avec Monsieur BIGET pour proposer un contrat pour l'entretien de la commune, tonte, taille des arbres et des haies, ce qui permettra à Monsieur BIGET de faire une simple démission.

Monsieur GOUESBIER précise qu'il souhaiterait à la commune une personne se rapprochant de la fonction de Monsieur DUFRENOY, avec un examen d'Agent de Sécurité Voie Publique.

Monsieur MAYOLLE et Monsieur LOBJOIS ont fait le point sur le matériel :

- Projet d'achat d'une tondeuse
- Un souffleur
- La remorque à changer
- Matériel sécurité néant

## **7/ Matériel :**

Un projet de tondeuse est mis au budget depuis 2020, des devis ont été demandés.

Ets RIDOUX : pas de machine homologuée

La VAMA : Tondeuse non homologuée mais possibilité d'arceau de sécurité garantie 1an :  
17 066.67 H.T.

Reprise kubota 7 000.00 € et dixon 500.00 €

LAMBIN : tondeuse homologuée TORO, garantie 5 ans : 17 200.00 €

Reprise kubota 5 000.00 € et dixon 800.00 €

Le devis LAMBIN est retenu à l'unanimité.

Pour le matériel électrique :

- Souffleur batterie à dos : 456.66 €
- Taille haie batterie : 369.00 €
  
- Batterie : 1 025.00 €
- Chargeur : 115.00 €

Pour le matériel électrique, une décision sera prise la prochaine réunion.

La remorque étant cassée au niveau de la flèche, un devis est présenté

LAMBIN : remorque 2 essieux, 500 kg      1 443.25 €

PAMM : remorque qui se benne : 1 658.33 €

+ réhausses :                      383.40 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de LAMBIN

## **8/ Questions diverses :**

Monsieur RIQUET :

- Dépôt de bouteilles au Christ de Madame DEVISME

Madame GOUESBIER :

- Le bulletin est terminé, il est en cours de reliage. La distribution se fera la semaine prochaine.

Monsieur SUEUR :

- Est-ce que le service de l'eau est passé sur la commune ?
  - o Pas à notre connaissance.
  - o Monsieur VALLEE pourrait nettoyer son terrain par rapport au projet Station Verte
  - o Les chiens gris signalés lors de la dernière réunion appartiennent à la dernière maison au Bout d'Amont

Monsieur FAUCHATRE :

- Le chemin est à refaire après le poney club

Monsieur LOBJOIS :

- Il y a 6 regards à refaire dans la commune. A voir à qui demander
  - o Demander à Monsieur GOUESBIER ou Monsieur LOBJOIS.

La séance est levée à 21 heures 10